

En 2013, FranceAgriMer poursuit son soutien à la filière PPAM

FranceAgriMer soutient financièrement le développement et l'organisation de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) au travers de divers dispositifs. Un programme d'actions précisant les conditions d'accompagnement des porteurs de projets pour l'année 2013, a été validé par le Conseil Spécialisé de la filière PPAM.

Les aides octroyées par FranceAgriMer peuvent bénéficier aux organismes réalisant des opérations à caractère collectif ou directement aux opérateurs pour leurs actions spécifiques.

Le tableau ci-après présente de manière succincte les types d'actions pouvant être aidées et les modalités de présentation des dossiers. Pour tout renseignement les services de FranceAgriMer de la Délégation Nationale de Volx sont à votre disposition (Tél : 04.92.79.34.46).

Le site internet de FranceAgriMer présente des fiches descriptives des aides accordées www.franceagrimer.fr, rubrique « aides », dans l'onglet « filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales ».